

Echo du Sup N° 7 - Dossier "L'enseignement supérieur privé".

Lundi 24 février 2025.

<https://cgt.fercsup.net/l-echo-du-sup/echo-du-sup-no-7-dossier-l-enseignement-superieur-prive/>

Collectif de rédaction : Frédérique BEY Thomas DEGHAÏE Éric LAUGEROTTE
Vincent MARTIN Françoise MOREL-DEVILLE Jean-Marc NICOLAS François POUPET Amandine
RENAULT

Introduction

Le 7 décembre 2023, Emmanuel Macron osait affirmer, lors de sa « réception pour l'avenir de la recherche française » au Palais de l'Élysée : « Nous avons, durant ces dernières années, profondément réinvesti sur notre Éducation nationale, notre enseignement supérieur et notre recherche, et qu'il y a une cohérence au fond derrière tout cela : consolider les savoirs, nous battre contre les déterminismes et les inégalités ».

Ce dossier central de l'Écho du Sup consacré à l'enseignement supérieur privé démontre, article après article et chiffres à l'appui, l'ampleur du mensonge et de la forfaiture présidentielle.

Après un historique rapide de l'enseignement supérieur en France, il n'était pas inutile de déconstruire l'enseignement « libre » qui désigne, en France, l'école catholique, abusivement financée par l'argent public, surtout depuis la loi Debré de 1959. Si l'enseignement supérieur privé a échappé à cette contractualisation, cela n'a pas empêché l'église d'usurper depuis longtemps le mot d'université, pourtant réservé aux établissements publics, pour désigner ses instituts catholiques. Mais depuis 2018, le financement délirant de l'apprentissage dans le supérieur a créé les conditions d'un développement hors de tout contrôle de l'enseignement supérieur privé, en grande partie aux mains de fonds de pensions exigeant des rendements à deux chiffres ! Les officines fleurissent dans les publicités du métro ou sur Parcoursup, qui exigent des frais d'inscription de plus de 10 000 € par an, pour des cursus sans diplôme, avant qu'elles ne ferment brutalement en cours d'année, laissant nombre d'étudiant·es sur le carreau.

Faire savoir cette réalité que souhaite cacher la macronie est aujourd'hui une urgente nécessité syndicale !

- [**Point de vue d'une camarade sociologue sur l'enseignement supérieur privé**](#)

L'Écho du Sup a interviewé Corine Eyraud, sociologue à Aix-Marseille et syndicaliste CGT FERC Sup, le 25 novembre 2024 à propos de l'enseignement supérieur privé.

Comment as-tu été amenée à travailler sur l'enseignement supérieur privé ?

CE : Déjà, ce sont mes activités syndicales, en tant qu'élue au CEVU puis au CA de mon université au début des années 2000 qui m'ont amenée à travailler sur les transformations de l'Enseignement supérieur et de la Recherche [ESR], et en particulier des universités. Vu le temps que ces engagements prennent, j'ai décidé d'en faire mon objet de recherche : j'ai ainsi pu lier activités d'élue et recherche, l'une nourrissant l'autre. Dans les mêmes temps, en tant qu'enseignante, j'ai vu émerger l'enseignement supérieur privé : depuis 20 ans, je vois arriver des étudiant·es en L1 de sociologie qui ont passé un an dans de petites écoles de l'ES privé avec des enseignements de très mauvaise qualité, et souvent ce sont des enfants de classes populaires qui se sont endettés pour cela. C'est

donc une question qui m'intéresse depuis longtemps, mais je n'ai réussi à libérer du temps que récemment pour l'étudier d'un point de vue sociologique.

Alors, que peux-tu nous dire de ce point de vue sur l'explosion de l'ESR privé ?

CE : Explosion ? En fait, le terme-même d'explosion est à discuter. Un gros travail de recensement des étudiant-es du privé (écoles de management et de commerce en particulier et écoles d'arts) a été effectué entre 2016 et 2018. Ainsi, plus de 100.000 nouveaux étudiant-es ont été recensés.es, mais le nombre d'étudiant-es dans le privé est élevé depuis plus longtemps. La part des étudiant-es dans l'enseignement supérieur privé dépasse aujourd'hui 26 % du total (chiffres 2023). Mais ils ne sont pas encore tous recensés.

Il y a eu un développement important du privé ces dernières années, mais il faut relativiser l'explosion : elle est en partie due à l'amélioration du recensement par le ministère.

Que sait-on et qu'ignore-t-on de l'enseignement privé ?

CE : Il y a clairement un manque de données statistiques sur l'enseignement supérieur privé ; ce manque a été pointé par de nombreux rapports publics. Et dernièrement, un rapport des députés au printemps 2024 [1] reconnaît qu'on en a une très mauvaise connaissance. Rien que le nombre d'étudiant-es du privé : il y a un sous-recensement impossible à évaluer. Mais il manque aussi les caractéristiques des étudiant-es, les statuts des établissements, les montants des frais d'inscription... Pour connaître ces frais, il faudrait enquêter, remplir un dossier par établissement, voire par formation... Un rapport IGAESR en parlait déjà en 2015 [2].

Qu'est-ce qui est fait pour mieux connaître l'enseignement supérieur privé ?

CE : Il faut améliorer le recensement et la connaissance de ce secteur très hétérogène. On y trouve de grandes écoles très reconnues, potentiellement de qualité avec de gros réseaux d'ancien·nes et des étudiant-es majoritairement de classes aisées voire très aisées ; on y trouve également une myriade de petites écoles avec une qualité pédagogique médiocre voire très mauvaise qui peuvent fermer en cours de diplôme, et dans lesquelles on trouve essentiellement des étudiant-es d'origine populaire qui s'endettent lourdement. L'enseignement supérieur privé est une boîte noire intégrale, mais le ministère ne semble pas avoir la volonté d'ouvrir cette boîte et de savoir ce qui s'y passe. Ce n'est visiblement pas la priorité. Ils ont essentiellement intégré le privé pour suivre le parcours des étudiant-es via les remontées SISE [système d'information sur le suivi de l'étudiant, dispositif collectant des informations sur les étudiant-es]. Un indicateur de ce manque de volonté est le type de publication du SIES (service statistique du ministère de l'enseignement supérieur) : il existe quelques publications sur les écoles de management ou d'art, mais rien sur l'ES privé en tant que tel, alors qu'il concerne près de 800.000 étudiant-es. Pour comparaison, le SIES a réalisé et publié en 2024 une note sur les sportifs de haut niveau, soit 16.000 étudiant-es...

Pourquoi aussi peu de volonté d'analyse au MESR ?

CE : C'est une décision politique du ministère... Pourtant, en tant que scientifique, syndicaliste et citoyen·ne, il est nécessaire d'avoir une meilleure connaissance de l'enseignement supérieur privé.

T'a-t-on d'une manière ou d'une autre empêché de travailler pour obtenir des informations ?

CE : Non, c'est juste qu'il n'y a pas de données : il y a peu de moyens humains mis sur le sujet.

La CGT au CNESER a été confrontée au déferlement de demande de validation de formations supérieures privées, parfois 30 d'un coup. L'opposition de la CGT, ainsi que le retour catastrophique d'étudiant-es, a pu contribuer à ouvrir la boîte.

CE : S'il n'y a pas forcément eu explosion, il y a eu un fort développement qui n'est pas facilement mesurable. D'un côté, depuis disons une quinzaine d'années le nombre d'étudiant-es a beaucoup augmenté, augmentation prévisible liée au baby boom des années 2000, et à l'augmentation des poursuites d'étude dans le supérieur (volonté politique de développer le niveau de formation globale, et volonté des familles et des jeunes au vu de l'évolution du marché du travail). Mais d'un autre côté, le budget des universités a stagné en euros constants, et a donc diminué si l'on prend en compte l'inflation. Stagnation du budget + augmentation du nombre d'étudiant-es = baisse de la dépense par étudiant-e. Et à présent, les conditions sont telles que certains collègues demandent à baisser les capacités d'accueil, en L1 en particulier mais également en master. Donc une partie de l'augmentation des étudiant-es a été absorbée, et continue d'être absorbée par le privé.

Et nous voyons le risque à court terme de la libéralisation et de l'augmentation des frais d'inscription dans le public, dans une dynamique de manque de moyens et de concurrence malsaine avec le privé.

CE : Il convient d'analyser les politiques publiques. Ainsi, les établissements expérimentaux (EPE), comme l'université de Nice, peuvent à présent intégrer des écoles privées. Tous ces éléments : la reconnaissance du bachelor, la réforme de l'apprentissage, Parcoursup... organisent le développement du privé et la porosité, voire la mixité, entre le public et le privé.

Et ce n'est pas tout. BPI France (banque publique d'investissement) est un établissement financier public créé en 2012, dont les objectifs initiaux étaient de prêter ou de prendre des participations au sein des PME ou des entreprises de taille intermédiaire. Mais depuis 2015, BPI entre dans le capital de grands groupes privés d'enseignement supérieur (dans 10 groupes dont Galileo Global Education par exemple, voir le rapport parlementaire de 2024). Pourquoi ? Parce que le taux de rentabilité y est excellent : à 2 chiffres, parfois plus de 20 % !

L'État étrangle financièrement l'ESR public et dans le même temps il finance la concurrence privée qui profite de l'aubaine... La boucle est bouclée ! Et que fait le ministère à présent ?

CE : Pendant un an, il y a eu un groupe de travail au ministère de Sylvie Retailleau. Son objectif était de déboucher sur un nouveau label de qualité pour l'enseignement supérieur privé (objectif qui n'est pas arrivé à son terme suite à la dissolution et au changement de gouvernement). C'était un choix politique : le ministère ne faisait pas le choix de mettre les moyens pour une meilleure connaissance du privé, pour un renforcement de ses obligations (ne serait-ce que d'information sur les frais de scolarité), pour un contrôle de

la qualité de tous les établissements, mais il souhaitait créer un label accordé à certains établissements et certaines formations ; rien n'était prévu pour les autres, ceux qui n'auraient pas le label et qui, on peut s'en douter, sont ceux de moins bonne qualité et qui reçoivent des étudiant-es d'origine plus populaire.

Il est pourtant nécessaire de faire un recensement de la porosité public/ privé, avec les EPE mais aussi les Grands Établissements. Ainsi une école de commerce à Nancy a été achetée par Galiléo, sur le campus. Il y a des interventions des grands groupes privés directement sur les campus : cf. la licence « Total » sur l'urgence écologique...

CE : Tout à fait. La porosité prend deux autres formes. La porosité des élites : des dirigeants du public qui vont dans les groupes d'enseignement supérieur privé (Muriel Pénicaud au CA de Galileo, Martin Hirsh VP exécutif à Galileo, et Frédérique Vidal qui a voulu devenir « directrice de la stratégie du développement » à Kema Business School).

D'autre part, certaines collectivités locales, souvent les villes moyennes, accueillent à bras ouverts des écoles privées, qu'elles aident à s'implanter. C'est en effet un enjeu important de développement local (démographique, économique...), et cela permet à des jeunes de faire des études supérieures en restant sur place, ce qu'ils ne feraient pas toujours s'ils devaient quitter leur localité. Il y a un vrai enjeu de démocratisation de l'enseignement supérieur, mais qui devrait être pris en charge par le public plutôt que par le privé.

[1] ASSEMBLEE NATIONALE, 2024, Rapport d'information en conclusion des travaux de la mission d'information sur l'enseignement supérieur privé à but lucratif ([Rapport d'information n°2458](#) ; Deschamps, B., & Folest, E.).

[2] INSPECTION GENERALE DE L'ADMINISTRATION DE L'EDUCATION NATIONALE (IGAENR), 2015, L'enseignement supérieur privé : Propositions pour un nouveau mode de relations avec l'Etat (Rapport d'inspection. Isabelle Roussel, Bonhotal, J.-P., Foucault, M., Gavini-Chevet, C., & Baes-Honoré).

Ensemble des articles :

- [Historique - Le rôle de l'État et la bataille culturelle](#)

24 février 2025

Jean-Marc Nicolas, CGT FERC Sup syndicat Université de Lille Depuis la création des premières universités, l'État est directement impliqué dans l'enseignement supérieur en France, permettant aux diplômes nationaux de constituer une solide garantie pour les étudiant·es comme pour les travailleur·ses face à l'arbitraire des employeurs. Et le « marché de la connaissance » échappe ainsi en grande partie aux appétits du capital. Depuis 1999, les gouvernements successifs n'ont eu de cesse d'ouvrir (...)

- [Un enseignement « libre » ?](#)

24 février 2025

François Poupet, CGT FERC Sup syndicat de Nantes Université Le mérite d'Amélie Oudea Castera (AOC pour les intimes), ministre très éphémère de l'Éducation Nationale aura été d'être, bien malgré elle, le révélateur d'un entre-soi de l'enseignement privé... La polémique autour de la scolarisation de ses enfants a ouvert la boîte de Pandore des vérités tues d'une élite qui se reproduit en son sein. Tout cela aux frais du contribuable public qui paye pour un séparatisme scolaire et social de plus (...)

- [L'enseignement sup privé non lucratif / et privé lucratif : l'explosion](#)

24 février 2025

Frédérique Bey, Syndicat CGT FERC Sup de l'université de Lorraine L'enseignement supérieur connaît aujourd'hui une régression accélérée sous le poids des reculs imposés aux services publics pour initier et accompagner « la toute-puissante rentabilité ». Dans ce contexte, faire de l'Enseignement Supérieur une marchandise à vendre au plus offrant était un des objectifs majeurs des politiques européennes depuis 1999 : en 13 ans (2011-2024), 612 000 nouveaux étudiants et étudiantes sont arrivés (...)

- [Point de vue d'une camarade sociologue sur l'enseignement supérieur privé](#)

24 février 2025

Rencontre avec Corine Eyraud, PU en sociologie à Aix-Marseille Université, laboratoire LEST L'Écho du Sup a interviewé Corine Eyraud, sociologue à Aix-Marseille et syndicaliste CGT FERC Sup, le 25 novembre 2024 à propos de l'enseignement supérieur privé. Comment as-tu été amenée à travailler sur l'enseignement supérieur privé ? CE : Déjà, ce sont mes activités syndicales, en tant qu'élue au CEVU puis au CA de mon université au début des années 2000 qui m'ont amenée à travailler sur les (...)

- [L'apprentissage dans l'enseignement supérieur : l'open bar !](#)

24 février 2025

Frédérique Bey, Syndicat CGT FERC Sup de l'université de Lorraine Vincent Martin, Syndicat CGT FERC Sup de l'UTC C'est la « loi pour choisir son avenir professionnel » n° 2018-771 du 5 septembre 2018, qui a remis en cause les difficiles équilibres qui avaient été construits et préservés pendant des décennies entre les exigences économiques et les aspirations à faire de la formation professionnelle un outil de progrès social et d'émancipation personnelle pour les salarié-es. Et cette loi a (...)

- [L'offensive de l'enseignement supérieur privé](#)

24 février 2025

Françoise Morel-Deville, Syndicat CGT FERC Sup de l'ENS de Lyon Amandine Renault, Syndicat CGT FERC Sup de l'université d'Aix-Marseille Le privé est parfaitement « armé » pour le choc des savoirs. Il multiplie les stratégies pour prendre d'assaut le marché de l'enseignement supérieur : accès libre dans Parcoursup, formations en alternance, promotions gonflées, coaching, parcours privé : voici quelques exemples de leur grande offensive. Chaque année, 600 000 lycéen·nes formulent des vœux (...)

- [Institut Catholique d'Études Supérieures, De Villiers for ever ?](#)

24 février 2025

François Poupet, CGT FERC Sup syndicat de Nantes Université Depuis plus de trente ans, les collectivités territoriales des Pays-de-la-Loire, de la Vendée, et de l'agglomération yonnaise arrosent à coup de millions d'euros l'institut catholique de l'enseignement supérieur voulu par Philippe De Villiers... piétinant au passage les principes de la laïcité. Il était une fois... Au milieu des santons réactionnaires et des crèches bien chrétiennes, un bon vicomte, Philippe De Villiers eut le (...)

- [Les subventions publiques doivent aller aux établissements publics de l'enseignement supérieur ! Pas aux officines privées de formation ni à l'église catholique !](#)

24 février 2025

Eric Laugerotte - Syndicat CGT FERC Sup de l'université de Rouen & INSA En Normandie et à Rouen, les collectivités territoriales subventionnent l'enseignement supérieur privé au détriment du service public et de la vie étudiante. Comme dans toutes les régions françaises, la privatisation de l'enseignement supérieur s'accélère dans les territoires normands, soutenue par la politique gouvernementale. Dès sa création, la COMUE Normandie Université a compté parmi ses membres plusieurs (...)

- [Enseignement supérieur privé : quelles conséquences sur les étudiant-es ?](#)

21 février 2025

Amandine Renault, Syndicat CGT FERC Sup de l'université d'Aix-Marseille Endettement, qualité de la formation, validité des diplômes, fermetures intempestives, quelles sont les conséquences de l'enseignement supérieur privé sur les étudiant-es ? Faut-il s'endetter pour étudier dans le privé ? En France, essentiellement lié aux frais de vie (logement, alimentation, transport, etc.), l'endettement concernerait entre 10 % et 12,5 % de la population étudiante. Dans l'enseignement supérieur (...)

- [**Le SNPEFP : Syndicat National des Personnels de l'Enseignement et de la Formation Privés**](#)

21 février 2025

Rencontre avec Christine Fourage, Secrétaire Générale du SNPEFP C'est donc le syndicat CGT des personnels de l'enseignement supérieur privé lucratif (ceux des établissements rattachés à la convention collective de l'enseignement privé indépendant), en particulier les personnels des « universités » catholiques, des écoles privées d'ingénieurs, de commerce, d'art, de mode et de création en général, des BTS privés, des Formation en « Mastères » (qualifiantes mais pas diplômantes), (...)